

PROCÈS-VERBAL DE LA 32^e ASSEMBLÉE ANNUELLE

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Procès-verbal de la trente-deuxième (32^e) assemblée annuelle du Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RCRUL) tenue le jeudi 31 mars 2022, à 12 heures, en webinaire.

Membres du Comité de retraite présents :

Mme Catherine Arnautovitch
Mme Hélène Bois
Mme Caroline Cloutier
Mme Mylène Custeau-Boisclair
M. Mario Duclos
M. Nicolas Bouchard Martel, président
M. Jean Grégoire
M. Jean-François Laverdière
Mme Valérie Paquet
M. Nicolas Saucier, vice-président

Trente-sept (37) participants et participantes, autres que ceux siégeant au Comité de retraite, ont assisté à l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée et présentation des membres du Comité

Le président du Comité de retraite, M. Nicolas Bouchard Martel, souhaite la bienvenue aux participantes et participants présents au webinaire et procède à l'ouverture de la trente-deuxième assemblée annuelle. Il donne certaines précisions pour poser des questions au cours de l'assemblée et précise que la rencontre sera enregistrée et sera disponible sur le site Web du Régime.

Il procède, par ailleurs, à la présentation des membres du Comité de retraite.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle précédente

Le président indique que le procès-verbal de la trente et unième assemblée annuelle était disponible sur le site Web du Régime. Les participantes et participants présents se montrent satisfaits du procès-verbal. Il est adopté à l'unanimité tel que déposé, sur proposition de M. Mario Duclos, dûment appuyé par M. Jean Grégoire.

4. Message du président du Comité de retraite

Le président présente les principales activités réalisées par le Comité de retraite au cours de la dernière année. Le télétravail débuté en 2020 s'est poursuivi tout au long de l'année 2021. En plus des différents dossiers usuels (préparation du rapport annuel, du rapport financier, tenue de réunions, etc.), le Comité a procédé en 2021 à une révision complète de la Politique de placement qui sera abordée plus en détail plus tard lors de la rencontre.

Il présente également la structure de gouvernance des régimes de retraite, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020, et rappelle le rôle de chacun des intervenants.

5. États financiers

Le président du Comité présente les principaux éléments des états financiers du RCRUL au 31 décembre 2021. Les principaux écarts par rapport à l'exercice précédent sont commentés.

6. Rendements

Pour ce point, l'assemblée accueille Monsieur Sébastien Chabot de l'équipe placements du Bureau de la retraite.

Les rendements des deux fonds en 2021 sont :

	Bruts	Nets
Fonds croissance	11,0 %	10,4 %
Fonds conservateur	3,3 %	2,8 %

Des explications sont données sur la différence importante de rendement entre les deux options de placement cette année. Les rendements sur des périodes de 2 ans, 5 ans et 10 ans sont également présentés. De l'information sur les frais de gestion est également donnée. Pour finir, le contexte géopolitique et économique dans lequel l'année 2022 a débuté est commenté. La croissance économique est supérieure à la moyenne historique, l'inflation est élevée, induite notamment par la pandémie et le conflit entre l'Ukraine et la Russie qui a cours.

7. Politique de placement

Une analyse complète de la Politique de placement a été réalisée en 2021 par le Comité.

Les options de placement offertes aux participantes et participants demeurent les mêmes : un Fonds croissance et un Fonds conservateur dans lesquels chaque participante et participant peut choisir la répartition de ses placements ou utiliser le Cycle de vie alors que la répartition dépend de son âge. Toutefois, le Fonds croissance réduit de 20 % à 10 % l'allocation dédiée aux titres obligataires et augmente d'autant l'allocation aux placements alternatifs (immobilier, infrastructure et placements privés). Ces changements procurent un rendement espéré plus élevé, mais ils augmentent également le niveau de risque (volatilité des résultats).

Pour le Fonds conservateur, l'allocation aux titres obligataires est majorée de 60 % à 65 %, mais en diversifiant davantage les types d'obligations qui seront détenues. En contrepartie, les pourcentages dédiés aux actions et aux placements alternatifs sont légèrement baissés (2 % et 3 % respectivement).

Les options de placement ainsi révisées permettent de répondre à un plus grand spectre de profils d'investisseurs. La trajectoire prévue selon l'option Cycle de vie a également été légèrement révisée et tient compte notamment de la possibilité pour les participantes et participants lors de la retraite de demeurer dans le Régime et de bénéficier de décaissements périodiques.

Le président explique, par ailleurs, les modalités de la Politique de placement en lien avec les investissements responsables. La Politique du Régime prévoit deux principales mesures :

- Gestion proactive des droits de vote : une firme externe exerce les votes en conformité avec les lignes directrices de la politique préétablie qui tiennent compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Sélection et suivi des gestionnaires : la sélection des gestionnaires prend en compte les facteurs ESG.

Le président explique qu'un groupe de travail ad hoc a été formé par les 4 régimes de retraite de l'Université dans le but d'évaluer les nouvelles tendances en matière de changements climatiques et d'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. Le groupe de travail doit faire des recommandations aux comités à ce sujet prochainement.

8. Modifications au Règlement

Il n'y a pas eu d'amendement au Règlement sous réserve de certains changements de taux de cotisations pour certains groupes.

9. Statistiques sur les participants

M. Jean-François Laverdière, conseiller au Bureau de la retraite et membre du Comité de retraite, présente des statistiques sur la participation au Régime :

- le nombre de participantes et participants (2 013) et l'âge moyen (47,2 ans);
- l'évolution 2017-2021 du nombre total de participantes et participants;
- les statistiques sur les options de placements;
- le nombre de cotisantes et cotisants actuels.

10. Relevé annuel

M. Jean-François Laverdière donne quelques explications sur le contenu du relevé annuel.

11. Prestations de retraite

Les principales modalités de décaissement de prestations de retraite à même le Régime sont présentées.

12. Rapport sur la gouvernance

Le président informe l'assemblée que les membres ont l'obligation de divulguer toute situation où il pourrait y avoir un conflit entre leurs intérêts personnels et leurs obligations à titre de membre du Comité. Aucun membre n'a signalé d'intérêts particuliers étant en conflit avec le rôle de fiduciaire du RCRUL. Le président rappelle, par ailleurs, que les règles de régie interne du Comité sont disponibles sur le site Web du Régime (document nommé le Règlement intérieur).

13. Élection d'administrateurs

Le président rappelle que le groupe des participantes et participants actifs et le groupe des participantes et participants non actifs peuvent chacun nommer deux représentants, un votant et un non-votant, s'ils le désirent. Les quatre mandats venaient à échéance cette année et il y a eu deux mises en candidature transmises au Bureau de la retraite selon la procédure proposée avec l'avis de convocation à l'assemblée.

Les représentants actuels sont :

- M. Jean-François Laverdière pour les participantes et participants actifs (avec droit de vote);
- Mme Valérie Paquet pour les participantes et participants actifs (sans droit de vote);

- Mme Hélène Bois pour les participantes et participants non actifs (avec droit de vote);
- M. Pierre-Charles Tremblay pour les participantes et participants non actifs (sans droit de vote).

Mesdames Valérie Paquet et Hélène Bois ainsi que M. Pierre-Charles Tremblay ont avisé le Comité de retraite qu'ils ne désiraient pas renouveler leur mandat. Le président en profite pour remercier les trois membres sortants pour leur implication au cours des dernières années.

Pour le poste de membre désigné par les participantes et participants actifs (avec droit de vote), M. Jean-François Laverdière se montre intéressé à renouveler son mandat et aucune autre candidature n'est déposée. M. Laverdière est donc réélu à l'unanimité.

Pour le poste de membre désigné par les participantes et participants actifs (sans droit de vote), le Comité reçoit, séance tenante, la candidature de M. Frédéric Lavigne; celui-ci est élu à l'unanimité. Aucune candidature n'avait été soumise préalablement à la tenue de l'assemblée.

Pour le poste de membre désigné par les participantes et participants non actifs (avec droit de vote), le Comité reçoit la candidature de M. Simon Carrier qui avait été transmise précédemment à la tenue de l'assemblée; celui-ci est élu à l'unanimité.

Finalement, pour le poste de membre désigné par les participantes et participants non actifs (sans droit de vote), aucune candidature n'est soumise. Selon le Règlement du Régime, il n'est pas obligatoire de pourvoir le poste et ce dernier restera donc vacant en 2022.

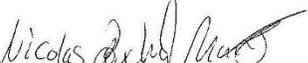
15. Période de questions

Les questions ont été posées au fur et à mesure de la présentation. On informe les participantes et participants que le document de la présentation sera disponible sur le site Web. Le webinaire étant enregistré, il sera également disponible.

16. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13 h 05, après avoir remercié tous les intervenants dans la gestion du RCRUL.

Le président du Comité de retraite,


Nicolas Bouchard Martel

Le 29 mars 2023